



## Comment devenir éleveur de chats de la FFH / FIFe ?

Vous avez acheté un chat de race avec pedigree et vous êtes fasciné par le caractère et la beauté de cet animal. Vous envisagez maintenant d'élever une portée ou même de faire de l'élevage de chats votre nouveau hobby. C'est ainsi que l'élevage de chats a commencé pour une grande partie de nos éleveurs.

Qu'il s'agisse d'un essai ou d'un futur hobby, ils souhaitent dans tous les cas faire les choses correctement, avec un accouplement de race pure sous une organisation d'élevage félin.

Nous vous indiquons volontiers les étapes à suivre pour démarrer ce beau hobby.

1. Demandez à devenir membre de l'une des 13 sections de la FÉDÉRATION FÉLINE HELVÉTIQUE-FFH. Celle-ci est la plus grande organisation d'élevage félin en Suisse et est membre de la plus grande fédération d'élevage mondiale, la FEDERATION INTERNATIONALE FELINE-FIFe. La FFH n'a pas de membres personnels.
2. Votre section a confirmé son adhésion, vous faites maintenant inscrire vos chats dans le livre des origines de la FFH. Envoyez une copie en PDF avec la preuve de paiement de 40 CHF à la personne responsable de votre section. Ces documents seront transmis au secrétariat du Livre des Origines et vous recevrez un pedigree de la FFH. Si vous avez des chats d'un éleveur FFH, cette étape n'est pas nécessaire.
3. Pour que votre progéniture obtienne un affixe d'élevage conforme à son statut, vous devez en faire la demande. Remplissez le formulaire correspondant, indiquez trois propositions et envoyez-le à votre section avec la preuve de paiement de 120 CHF à la FFH. Cette taxe est unique. La FIFe approuve une de vos propositions, qui est protégée au sein de la FIFe dans le monde entier.
4. Votre chatte a maintenant au moins 11 mois et peut être saillie. Si vous n'avez pas d'étalon et que vous emmenez votre chat à l'extérieur pour la faire saillir, assurez-vous d'abord que l'étalon a un pedigree reconnu par une organisation d'élevage félin. Les mâles de saillie, même s'ils ne proviennent pas d'une organisation FIFe, doivent avoir un certificat vétérinaire attestant que les

FÉDÉRATION FÉLINE HELVÉTIQUE  
HELVETISCHER KATZENVERBAND  
FEDERAZIONE FELINA ELVETICA

*SEULE RECONNUE EN SUISSE PAR LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE FÉLINE (FIFe)  
VON DER FIFe ALS EINZIGER VERBAND DER SCHWEIZ ANERKANNT  
L'UNICA RICONOSCIUTA IN SVIZZERA DALLA FEDERAZIONE INTERNAZIONALE FELINA (FIFe)*



testicules sont normalement formés et descendus dans le scrotum et qu'il n'y a pas de hernie ombilicale.

5. Les bébés sont là et s'épanouissent pour leur plus grand plaisir. Au plus tard 14 semaines après la naissance, les pedigrees doivent être demandés pour les bébés. Ce formulaire, accompagné d'une preuve de paiement de 40 CHF par pedigree, doit également être envoyé au secrétariat du pedigree via votre section.

Le règlement d'élevage de la FFH, où vous pouvez tout lire en détail, est important pour tous les éleveurs.

[https://ffh.ch/ffh/images/FFH%20Reglemente/FFH-Zucht-und-Registrierungsreglement\\_fr.pdf](https://ffh.ch/ffh/images/FFH%20Reglemente/FFH-Zucht-und-Registrierungsreglement_fr.pdf)

Votre section se tient à votre disposition pour toute question, n'hésitez pas à la solliciter !

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir avec votre futur hobby !

**FÉDÉRATION FÉLINE HELVÉTIQUE**

Alfred Wittich Sojarit  
président FFH